

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre FS EXPERT, ci-après dénommé « le Prestataire » et le(s) bénéficiaire(s) dans le cadre de la vente de prestations de services dénommés « le(s) Clients(s) ».

Nonobstant le contrat conclu entre le Prestataire et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après.

Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec le Prestataire implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces CGV. Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Les Conditions Générales de Vente (CGV) développées ci-dessous s'appliquent ainsi à l'ensemble des prestations de formation proposées par le SAS FS Expert.

Le client s'engage en signant la convention de formation, à respecter sans réserve les conditions générales de vente détaillées dans le présent document.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet <https://seformer.familles-solidaires.com/> comporte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du client.

Nature des prestations

FS Expert est une entité du groupe associatif Familles Solidaires. De nombreuses réalisations dans le domaine de l'habitat inclusif ont permis de capitaliser des méthodes et savoir-faire que FS Expert a vocation à mettre à disposition sous forme de conseil, d'accompagnement, de services et de formation. FS Expert est un centre d'expertise spécialisé dans l'accompagnement au montage de projets (habitats inclusifs, projets immobiliers, domotique de l'habitat, projets d'organisation de la vie sociale et de l'accompagnement à domicile, prototypage des objets, formations et animations diverses). Le Prestataire accompagne les entreprises, associations, collectivités et autres clients dans le montage de leur projet par la mise en œuvre d'un plan d'actions répondant aux besoins recensés.

FS Expert offre des prestations issues de ses nombreuses expériences et des compétences de ses consultants. Elles produisent des conseils, des repères, des clés de lecture, des analyses, des méthodes, des outils de prévisions, des documents contractuels, etc mais en aucun cas le Prestataire ne répondra à des demandes relevant de professionnels agrémentés comme par exemple la rédaction de documents juridiques.

Inscription en formation

Le Prestataire intervient sur demande expresse du Client. Un devis puis une convention de formation valant contrats sont édités pour toute prestation. Ces documents contractuels adressés par le prestataire au client, précisent :

- L'objet de la prestation,
- Le prix de la prestation hors taxes, et toutes taxes
- Le montant des rabais et ristournes éventuels,
- Les modalités de paiement,
- Le rappel de l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV.

La demande de pré-inscription à une formation doit être faite en complétant le formulaire accessible directement via le lien suivant :

<https://seformer.familles-solidaires.com/sinscrire-a-une-formation/>.

Un devis et les présentes conditions générales de vente sont adressés au client.

La convention et/ou le devis dûment signé(s) valent acte d'engagement et valident l'inscription.

Le client déclare, par le biais de l'inscription avoir pris connaissance, accepter et respecter toutes les conditions générales de vente de l'organisme de formation SAS FS Expert.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis. L'organisme de formation s'engage, sauf circonstance particulière et exceptionnelle (sous condition que cela ne porte pas préjudice à la qualité de la prestation) à ne pas dépasser le nombre prévu. En cas de non atteinte du nombre minimum d'apprenants à une session, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation et de positionner celle-ci sur une prochaine session.

Le Prestataire, certifié Qualiopi, met en œuvre toutes les mesures prévues par cette certification au service de la qualité de la formation et de son évaluation.

Par ailleurs, l'organisme de formation s'engage à respecter les règles sanitaires **applicables au moment de la prestation**.

Conditions tarifaires

Tous les tarifs stipulés dans les documents relatant l'offre de formation de FS Expert sont formulés **en euros, hors taxes**.

Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site internet <https://seformer.familles-solidaires.com> ainsi que sur le catalogue en vigueur et sont révisés annuellement.

Les prestations sont fournies au prix applicable à la date de la convention. Les tarifs sont forfaitaires et comprennent le matériel pédagogique remis lors des temps de formation ainsi que les cafés d'accueil et les pauses café.

Cependant, **les tarifs n'incluent pas les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des apprenants**.

Ces conditions tarifaires et l'ensemble des modalités de réalisation de la formation feront l'objet d'une contractualisation entre SAS FS Expert et le client. Celle-ci prendra la forme

d'une **convention de formation professionnelle** que le client s'engage à renvoyer signée dans les plus brefs délais et au plus tard un mois avant la date de la formation.

Il est ainsi précisé qu'en l'absence de retour dans un délai de 8 jours après l'envoi de la convention par SAS FS EXPERT, l'inscription sera réputée incertaine. La pré-réservation sera alors susceptible d'être reportée sur un autre candidat dès lors que le nombre de demandes deviendrait supérieur à l'offre.

En cas de formation réalisée en intra-entreprise, les frais de déplacement, de reprographie et envoi des supports pédagogiques, de transport de matériel, d'hébergement et de bouche des intervenants sont à la charge du client. Ils donnent lieu à une estimation lors du devis et facturation sur frais réels. La mise à disposition de locaux incombe au client.

Règlement des prestations

SAS FS EXPERT n'accepte pas la subrogation de paiement dans le cadre de prise en charge totale ou partielle par un OPCO. Il revient au client de s'acquitter du paiement de la formation et de gérer les demandes de remboursement directement auprès de l'organisme concerné.

Les prestations de formation donnent lieu à l'édition d'un devis et devront être acquittées selon les modalités qui y sont précisées.

Une facture acquittée sera adressée au client dans les jours qui suivront le règlement de la prestation.

En cas de retard de paiement et conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, sera exigée de plein droit et à réception de l'avis adressé au client, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux légal en vigueur.

De plus, il sera également exigé, comme stipulé dans les articles L441-6 et D441-5 du Code du Commerce, une indemnité complémentaire de 40 € ou du montant représentant les frais de recouvrement réel si celui-ci est supérieur.

Dédit et annulation

En cas de dédit par le client :

Après signature de la convention de formation, le dédit devra se faire par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si celui-ci intervient :

- Jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début de la formation : le client reste redevable à hauteur de 50 % du coût de la formation. Ainsi SAS FS Expert :
 - conservera, l'acompte déjà versé,
 - procédera à un remboursement partiel si la prestation a été réglée dans son intégralité,
 - émettra la facture correspondante en l'absence de versement préalable ou en cas de versement insuffisant.
-
- Moins de 10 jours ouvrables avant la formation ou en cours de formation : le coût de la formation sera dû par le client dans son intégralité.

- En cas d'absence justifiée par un certificat médical, SAS FS EXPERT proposera au client de participer à la session disponible immédiatement ultérieure.

En cas de report, sauf motif médical ou d'annulation par l'organisme de formation, la SAS FS EXPERT se réserve le droit d'exiger le versement du reliquat susceptible d'exister entre le tarif en vigueur au jour de la convention de formation et celui applicable au jour de la formation.

En cas d'annulation par SAS FS EXPERT :

En cas d'annulation par SAS FS EXPERT (contexte sanitaire, nombre insuffisant de participants...), l'organisme de formation s'engage à **reporter la session de formation ou à proposer une solution alternative** au client.

En cas de report ou d'annulation par SAS FS EXPERT, le client sera avisé dans un délai raisonnable.

Responsabilités

Le client s'engage à être couvert toute la durée du temps de formation, par une **assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, directs et indirects susceptibles d'être causés** par l'apprenant. La responsabilité de SAS FS Expert envers le client est uniquement engagée pour l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et ne peut excéder le montant de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de SAS FS Expert ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects ou en cas de force majeure.

Utilisation des données et respect des libertés

SAS FS Expert, dans le cadre du traitement des inscriptions et des demandes de prestations est amenée à traiter des données à caractère personnel.

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, SAS FS Expert s'engage à utiliser uniquement ces données dans le cadre des relations contractuelles liant SAS FS Expert et le client ou l'apprenant.

Respect du principe de confidentialité et de la propriété intellectuelle

Le client et les apprenants s'engagent à n'utiliser les documents, supports, méthodes, techniques et tout produit de la formation que dans le cadre de l'exécution de la relation contractuelle qui les lie à SAS FS Expert.

Aucun document, aucune information ou donnée, ne pourra être transmis ou rendu accessible à un tiers, en partie ou en totalité, sans l'accord écrit de SAS FS Expert. En contrepartie, SAS FS Expert s'engage à ne diffuser aucune des informations ou documents provenant du client ou de l'apprenant dans le cadre de la compréhension du contexte, du recueil de besoins et de l'élaboration de la commande émanant du client.

Clause de non sollicitation des intervenants de FS Expert

Le client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel ayant participé à la réalisation de formations ou d'actions d'accompagnement proposés par SAS FS Expert et ceux pour une durée de deux années suivant la cessation de relations contractuelles entre SAS FS Expert et le client ou l'apprenant.

En cas de non-respect de cette close, FS Expert pourra exiger au client le versement d'une indemnité équivalente à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Droit de communication

En acceptant les présentes CGV, le client accepte d'être mentionné comme **commanditaire de l'offre de SAS FS Expert dans le cadre des communications ou des activités commerciales du groupe associatif Familles Solidaires et de l'ensemble de ses structures.**

De ce fait, FS Expert se réserve le droit de mentionner le nom du client ainsi que la nature des prestations suivies par ses salariés dans le cadre du référencement des commanditaires des actions de formation ou d'accompagnement d'FS Expert pouvant faire l'objet de communication interne et externe au groupe associatif Familles Solidaires et à l'ensemble de ses structures.

Différends et litiges éventuels

Les présentes Conditions Générales de vente sont encadrées par la loi française. En cas de différend ou de litige entre FS Expert et le client ne pouvant faire l'objet d'un règlement amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente.

Règlement intérieur

L'apprenant devra respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation dont il pourra prendre connaissance dans son espace extranet (le lien lui sera communiqué en même temps que la convocation, au plus tard une semaine avant le début de la formation).

Date :

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »